



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE**

Nombre de conseillers en exercice : 39	Date de convocation : 27 juin 2025
Nombre de conseillers présents : 30	
Nombre de suffrages exprimés : 37 dont : 7 pouvoirs	

SÉANCE DU 08 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit du mois de juillet à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Artonne.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, Emmanuelle DE CASTRO, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Roland GENESTIER, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Bernard MANILLERE, Pascale MORIN, Laurent PLANCHE, Yves RAILLERE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER, Carmen FUENTES (suppléante de Stéphane BARDIN), Serge BOUCHER (suppléant de Loïc CHATARD), Guylaine DUMARCHEY (suppléante de Gilles MAS), Jean-Jacques MATHILLON

Absents ayant donné un pouvoir :

Brigitte BILLEBAUD a donné pouvoir à Luc CHAPUT, Marc CARRIAS a donné pouvoir à Fabienne GASTON, Cécile GILBERT a donné pouvoir à Bernard MANILLERE, Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS, Matéo MOREL a donné pouvoir à Claude RAYNAUD, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT, Rémy PETOTON a donné pouvoir à Claude DENIER

Absents représentés :

Stéphane BARDIN, Loïc CHATARD, Gilles MAS

Absents :

Guillaume LAURENT, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Stéphane HOUSSIER

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2025_125 : GEMAPI - Subvention versée dans le cadre de l'appel à projets "Entretien et restauration des cours d'eau"

Domaines de compétences par thèmes - Environnement

Rapporteur : Stéphane HOUSSIER

Vu la délibération n°2022-87 portant sur la création d'un appel à projet intercommunal « entretien et restauration des cours d'eau »,

Vu la délibération n°2025_101 pérennisant le dispositif « Entretien et restauration des cours d'eau et de leurs abords »,

Vu le budget primitif voté par le conseil communautaire le 18 février 2025, et en particulier les crédits alloués aux subventions,

Considérant le dossier déposé dans le cadre de l'appel à projet « Entretien et restauration des cours d'eau » par l'association "La Truite du Buron" le 11/03/2025,

Il est proposé au conseil communautaire d'attribuer une subvention à l'association « La Truite du Buron » dont le dossier est éligible à la subvention proposée dans le cadre de l'appel à projet « Entretien et restauration des cours d'eau ».

Le projet de l'association est le suivant : réalisation d'aménagements (enrochement, création de zones de refuge pour la faune, entretien des berges) sur le Buron en vue de favoriser la vie aquatique et le méandrage naturel du cours d'eau.

La zone identifiée concerne un linéaire d'environ 1,3 km situé entre le pont route de Régnat et le moulin de Régnat sur la commune de Saint-Clément-de-Régnat.

Dépenses		Recettes	
Aménagements	8 400 €	AAP « Entretien et restauration des cours d'eau »	4 000 €
		Fonds propres	4 400 €
TOTAL	8 400 €	TOTAL	8 400 €

→ Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- d'attribuer à l'association « La Truite du Buron » une subvention de 4 000 € au titre de l'appel à projet « Entretien et restauration des cours d'eau »,
- d'autoriser le président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette décision.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 17 juillet 2025

Le président,

Claude RAYNAUD

Signé électroniquement

Le secrétaire de séance,

Stéphane HOUSSIER

Signé électroniquement